



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/67
6 janvier 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 23 décembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir le télex par lequel le Gouvernement salvadorien dénonce l'enlèvement de deux fonctionnaires (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Rapport du Conseil économique et social".

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Guillermo A. MELENDEZ

ANNEXE

Plainte du Gouvernement salvadorien concernant l'enlèvement de
deux fonctionnaires

"San Salvador, 20 décembre 1988.

Le Gouvernement d'El Salvador dénonce l'enlèvement, le 16 décembre 1988, par des terroristes du Front démocratique révolutionnaire - Front Farabundo Marti de libération nationale, d'Ernesto Palomo-Alcaine, ingénieur, et de Miguel Angel Melara-Oliva, licencié en droit, qui se rendaient à San Antonio, Nouvelle-Grenade, dans le département d'Usulután, pour inspecter une colonie de personnes déplacées située dans la propriété de San Antonio. M. Palomo est chargé de la réinstallation et de l'emploi des personnes déplacées. Il est également consultant en titre de la Division des ressources humaines et de l'assistance humanitaire de l'Agence pour le développement international (AID). M. Melara surveille la distribution de l'aide alimentaire que la commission gouvernementale pertinente fournit aux personnes déplacées. D'après les informations que possède la Commission des droits de l'homme, le véhicule qui transportait ces deux personnes a été incendié par les terroristes. La tâche de ces deux fonctionnaires est de type technique et présente un caractère éminemment humanitaire. Le Gouvernement salvadorien prie instamment M. Pastor Ridruejo, représentant spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, la Commission interaméricaine des droits de l'homme et les autres organismes humanitaires internationaux d'intervenir d'urgence auprès du FDR-FMLN, afin d'obtenir que ces deux personnes soient libérées sans tarder et que leur intégrité physique et leur sécurité soient garanties, et, par ailleurs, de condamner ces faits qui constituent une nouvelle atteinte à la liberté de l'être humain et une violation du droit au travail."
